



COMMUNE DE DAMMARTIN SUR TIGEAUX
Grande Rue - 77163 DAMMARTIN SUR TIGEAUX
☎ 01 64 04 32 72 – 📠 01 64 04 34 40
mairie.damtig@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le neuf octobre, à 20h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEMOINE Bernard, maire.

Etaients présents : 7 membres formant la majorité

Etaients absents excusés : 4 membres ayant donné pouvoir

Etaients absents : Madame FERNANDES Caroline, M. BOUCAIN Jérémy,
Madame FENAT-BAUCHART a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente du 14 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

En ouverture de séance, M. le Maire informe du retrait de deux points à l'ordre du jour relatifs à l'élection d'un adjoint.

En effet, M. BELTRAN Francis a adressé au maire sa lettre de démission en qualité de premier adjoint. Or, l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la démission d'un adjoint n'est définitive qu'à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le département.

M. le Maire demande également qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour, à savoir l'approbation du rapport de la CLECT DU 27/9/2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.

ORDRE DU JOUR :

ADHESION DE LA COMMUNE AU SMAEP DE CRECY LA CHAPELLE

M. le Maire rappelle l'historique des échanges entre la commune et le SMAEP de Crécy la Chapelle et présente les modalités d'intégration de la commune.

Le coût des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable restant à réaliser est estimé à 660 200 € H.T en tenant compte des hypothèses retenues pour les estimations financières des travaux, des subventions attendues et compte-tenu des travaux sur le point d'être lancés par le service municipal de l'eau (Canalisations Rue du Pont de Coude et Grande Rue, soit 134 000 €), non inclus dans le montant de 660 200 €.

Le financement sera assuré par un emprunt contracté par le SMAEP de Crécy la Chapelle et environs impliquant une tarification spécifique à la commune de Dammartin Sur Tigeaux pour l'amortissement de ces investissements.

Au jour de l'adhésion, le service municipal de l'eau aura contracté deux emprunts :

1. 58 000 € sur 20 ans au taux fixe de 1.75% pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau Rue de la Vendée (août 2017, montant de l'annuité de 3443 €),

2. 120 000 € sur 20 ans au taux fixe de 1.75% pour les travaux situés Rue du Pont de Coude (montant de l'annuité 7123 €), soit un montant de 10 566 €.

La commune transférera le budget M49 du service de distribution d'eau potable au SMAEP dont les emprunts en cours. Il est convenu que le solde bénéficiaire sera reversé au SMAEP de Crécy la Chapelle pour assurer le renouvellement des branchements plomb identifiés sur la commune.

Compte-tenu d'une participation financière possible du budget principal de la commune au titre de la défense incendie, qui pourrait atteindre si nécessaire le montant de 167 200 €, le solde à financer du coût des travaux précités serait d'un montant de 493 000 € (660 200 € - 167 000 €).

Ce montant de 493 000 € pourrait être financé sur la base d'un emprunt à 1.75% sur 20 ans, dont l'annuité serait 29 266 €.

Le remboursement des emprunts en cours transférés au SMAEP et de l'emprunt complémentaire cité ci-dessus représente un montant total d'annuités de 10 566 € + 29 266 € = 39 832 €. Ce remboursement serait financé par une redevance syndicale spécifique dont le montant atteindrait 39 832 €/38300m³ (assiette actuelle de 33 500 m³ + 60 abonnés x 80m³/abonné) soit 1.04 €/m³.

Le montant exact sera déterminé après déduction des subventions définitives, sur la base du décompte général définitif des entreprises ayant réalisé les études, travaux et prestations complémentaires. Ce montant sera acté par une nouvelle délibération syndicale.

Etant entendu que le SMAEP de Crécy la Chapelle et environs, maître d'ouvrage des travaux, s'engage à faire le nécessaire pour que les travaux soient réalisés et réceptionnés au plus tard le 31/12/2019.

Après présentation de ce rapport, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE l'intégration** de la commune de Dammartin Sur Tigeaux au SMAEP de Crécy la Chapelle.
- **DECIDE** de transmettre la présente délibération aux services préfectoraux, au Syndicat et aux communes adhérentes.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2018 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire rappelle que deux demandes de subvention avaient été adressées au titre de la DETR 2017. Celle concernant le renforcement du réseau d'eau potable Rue du Pont de Coude, Grande Rue, Route de Rozay, rue des Carreaux et la pose de 4 bornes incendie supplémentaires a été accordée à hauteur de 60 % du coût H.T des travaux avec un plafond maximal de 117 900 € soit 70 740 €. Le second dossier relatif aux travaux de restauration du clocher de l'église n'a pas été retenu mais reste toutefois valable jusqu'au 31 décembre 2018.

Il convient de poursuivre le programme de renforcement partiel du réseau d'eau potable Grande Rue dont le montant s'élève à 198 000 € H.T et la mise aux normes du réseau de défense incendie existant par la pose de 3 bornes incendie pour un montant de 9 000 € H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** ce programme d'investissement,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2018, dont le taux varie entre 40 et 80 % du coût HT des travaux plafonnés à 200 000 €.

Concernant le projet de restauration du clocher de l'église, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le programme d'investissement qui avait été adopté en 2017 pour un montant de 170 000 € H.T, **DECIDE** de reconduire sa demande de subvention pour les travaux de

restauration du clocher de l'église, au titre de la DETR 2018, pour un montant de travaux HT de 170 000 €. Le taux de cette aide financière serait entre 40 et 80% du coût H.T des travaux avec un plafond maximal de 110 000 €.

Le nombre de dossiers étant limité à deux, un ordre de priorité doit être établi.

1. Travaux de renforcement du réseau d'eau potable
2. Travaux de restauration du clocher de l'église.

RAPPORT DE LA CLECT 2017

La Communauté de communes du Pays de Coulommiers a été créée le 1^{er} janvier 2017 à partir de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et de la Brie des Moulins.

Dans le cadre de l'application des dispositions de la loi NOTRé, le transfert de la compétence tourisme exercée par la Ville de Coulommiers est intervenu au 1^{er} janvier 2017.

La CLETC, réunie en date du 27 septembre dernier, a donc procédé à l'évaluation de la charge correspondante, transférée à la Communauté de communes du Pays de Coulommiers. Selon le rapport annexé au projet de délibération, les charges transférées à la communauté de communes du Pays de Coulommiers pour l'exercice de la compétence tourisme ont été évaluées à la somme de 70 936€.

Après examen du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 27 septembre 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le présent rapport de la CLETC de la CC du Pays de Coulommiers du 27 septembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.